



Aux contribuables de la  
suscrite municipalité

## ***AVIS PUBLIC D'ADOPTION D'UN ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT***

**Veillez prendre avis que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Valérien de Milton ont adopté, lors de la session de conseil du 01 juin 2015, un règlement portant le numéro 2015-99 décrétant une dépense de 1,630,244\$ et un emprunt de 1,630,244\$ pour effectuer des travaux de pavage dans le rang de l'Égypte et le Petit 10<sup>e</sup> rang.**

**Le présent règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 02 octobre 2015.**

**Toute personne intéressée à prendre connaissance du règlement 2015-99 n'aura qu'à se présenter aux heures et jours réguliers d'ouverture de mon bureau sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton.**

**Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.**

**Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 05 octobre 2015.**

***Robert Leclerc  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier***